



---

## Communiqué commun

Bâle et Zurich, le 25 novembre 2016

# La protection des espèces menacées en danger

**Pro Natura, BirdLife et le WWF Suisse refusent la révision de la Loi fédérale sur la chasse dont la consultation se terminera le 30 novembre 2016. Non seulement ce projet ne réglemente pas assez la régulation du loup que le Parlement avait demandé en acceptant la motion Engler, il affaiblit en plus fortement la protection d'autres espèces protégées. Une régression dramatique de la protection des espèces menacées en Suisse est à craindre.**

La motion du conseiller aux États Stefan Engler (PDC, GR) visait une cohabitation du loup et de la population de montagne. Le Conseil fédéral a ainsi reçu le mandat de réviser la Loi fédérale sur la chasse. Cette dernière devrait, et c'est nouveau, contenir des possibilités de réguler les populations de loups pour permettre une cohabitation moins conflictuelle. «Réguler» est une manière enjolivée de parler d'une décimation par abattage. Les expériences faites à l'étranger montrent clairement que la réduction active des populations ne provoque ni diminution des conflits ni amélioration de l'acceptation du loup – au contraire. Les conflits augmentent même souvent. Pour Pro Natura, BirdLife et le WWF Suisse, il est clair que toute réduction des effectifs de loups doit être conditionnée à la présence d'une population capable de se maintenir. Ces ONG ne s'opposent en revanche pas au tir des individus qui posent réellement des problèmes.

### Conditions pas remplies

Or la proposition de révision de la Loi sur la chasse ne remplit d'aucune manière cette condition. La nouvelle réglementation pour les tirs de décimation des loups prévoit certes que leur population ne doit pas être mise en danger, mais cette formulation n'est qu'une farce puisque l'entrée en vigueur de la révision permettrait de commencer immédiatement à réduire la population de loups qui compte actuellement trois meutes. Et cela même sans aucun dégât préalable. La survie à long terme des loups en Suisse n'est donc de loin pas assurée dans ces conditions.



### **Le loup n'est pas la seule espèce concernée**

Le projet de loi va en outre bien au-delà du mandat donné par le Parlement. Il cite dans ses dispositions d'application de nombreuses autres espèces protégées qui devraient donc à l'avenir aussi être «régulées». Tout ce qui se met en travers d'un groupe d'intérêts doit pouvoir être décimé. De tels régimes d'abattage ne sont pas justifiables scientifiquement. Ils ne permettent pas d'atteindre les buts visés. Dans le cas du castor, les abattages ne permettent jamais de résoudre durablement des conflits, puisque les territoires sont vite reconquis par d'autres individus. Dans le cas du lynx, la population et la base génétique sont si petites que cette espèce courrait un risque aigu de nouvelle disparition.

### **Menace d'une «spirale d'abattages»**

Le transfert de la Confédération aux Cantons de la compétence décisionnelle pour les interventions de régulation représente une autre détérioration très importante de la situation. On est en effet en droit de craindre une stimulation mutuelle entre gouvernements cantonaux favorables aux abattages. La Confédération ne pourrait alors plus assumer son mandat constitutionnel de protection des espèces menacées.

Les organisations environnementales rejettent donc ce projet de révision de la Loi sur la chasse qui se focalise sur des abattages contraires aux intérêts de la nature. Elles attendent du Conseil fédéral et du Parlement un projet nettement plus respectueux de la nature, basé sur les faits scientifiques et qui corresponde aux attentes de notre société moderne.

(3533 signes)

---

#### **Informations supplémentaires:**

Mirjam Ballmer, cheffe de projet Politique de la protection de la nature Pro Natura, tél. 079 416 65 94, [mirjam.ballmer@pronatura.ch](mailto:mirjam.ballmer@pronatura.ch)

Gabor von Bethlenfalvy, responsable Grands prédateurs du WWF Suisse, tél. 076 552 18 09, [gabor.vonbethlenfalvy@wwf.ch](mailto:gabor.vonbethlenfalvy@wwf.ch)

Werner Müller, directeur de BirdLife Suisse, tél. 079 448 80 36, [werner.mueller@birdlife.ch](mailto:werner.mueller@birdlife.ch)

